

LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE
DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DE PRÉCARITÉ
ÉTUDE À PARTIR DES DONNÉES DES CPAM DE BORDEAUX, DU HAINAUT ET DE NANTERRE

Résumé

François Chérèque et Christine Abrossimov, inspecteurs généraux à l'IGAS, se sont vus confier par le Premier ministre une mission sur l'évaluation des difficultés des personnes en situation de cumul de handicap et de précarité. Dans le cadre d'un groupe de travail qu'ils animaient pour cette mission, le Fonds CMU a mené une étude avec trois caisses primaires d'assurance maladie aux profils de populations différents (Bordeaux, 33, Hainaut, 59 et Nanterre, 92).

Une première approche quantitative a été réalisée, afin de mettre à jour les trajectoires des personnes en situation de handicap et de précarité, vis-à-vis de l'accès aux prestations d'aide à la complémentaire santé.

Pour l'exercice 2013, sur un échantillon de 2,2 millions d'assurés, 6 % (138 300) ont un statut lié au handicap du point de vue de l'assurance maladie. Ces assurés se partagent essentiellement en quatre grandes catégories :

- Allocation adulte handicapé (AAH) et assimilé (32,4 %), [régimes 180 et 189] ;
- Invalidité (20,3 %) ;
- Régime de retraite pour inaptitude (21,4 %) ;
- Pension vieillesse suite à invalidité (24,7 %).

Sur l'ensemble des personnes en situation de handicap, les deux tiers relèvent d'une affection de longue durée (ALD) contre moins de 20 % pour la population générale et la moitié est âgée de plus de 60 ans, contre moins d'un tiers pour la population générale.

Les bénéficiaires de l'AAH sont âgés de 16 à 59 ans pour 90 % d'entre eux. Ils ont des taux de recours de 11 % à la CMU-C et de 5 % à l'ACS. Ces taux sont supérieurs à ceux connus pour les autres statuts liés au handicap.

Une analyse complémentaire a permis de définir des profils de consommateurs et de mieux identifier les besoins en termes de couverture complémentaire maladie.

Sur la base des tarifs de responsabilité, la dépense de ville moyenne par consommant d'une personne en situation de handicap est de 3,4 fois supérieure à celle d'une personne non handicapée.

Toutefois, les différentes approches mettent en avant de fortes variations de la consommation selon la situation vis-à-vis du handicap, mais aussi selon les tranches d'âges, avec dans certains cas, des transferts conséquents d'un poste à l'autre de dépense.

L'étude est mise en ligne sur le site du Fonds CMU (www.cmu.fr).